

Maison Pour Tous des Clairs-Soleils - Remise en état du bâtiment - Demande de subvention au Département

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Depuis le sinistre survenu en novembre 1991 à la Maison pour Tous des Clairs-Soleils et la fermeture de cet établissement, les animateurs municipaux ont maintenu la plus grande partie des activités en utilisant différentes salles du quartier et notamment le Centre Médico-Social.

Parallèlement une réflexion a été engagée avec les professionnels, les travailleurs sociaux, les associations et des habitants du quartier pour élaborer les grandes lignes d'un projet d'animation de ce quartier, et les modalités de fonctionnement d'une nouvelle MPT.

Dès septembre la Maison Pour Tous devrait être réouverte et engager une politique dynamique d'animation socio-culturelle visant à :

- proposer un programme polyvalent de loisirs éducatifs, sportifs ou culturels ainsi que des formules d'accueil et d'activités de proximité pour les adolescents du quartier,

- concerner un public large et multiple : enfants, jeunes et adultes des cités HLM mais aussi la population d'un quartier élargi,

- développer la participation des usagers, habitants responsables d'associations et partenaires, grâce notamment à la mise en place d'un Conseil de Maison dès octobre 1992.

Pour permettre la mise en oeuvre de ce programme et redonner au quartier de Clairs-Soleils un centre d'animation à la hauteur de ses besoins, il convient de réaliser des travaux pour assurer la remise en état du bâtiment 93 rue de Chalezeule, l'amélioration de la protection des locaux et le réaménagement des espaces intérieurs justifié par le nouveau fonctionnement envisagé.

Le programme des travaux a fait l'objet d'une étude des Services Municipaux : Bâtiment et Electricité-Chauffage. Il comprend :

- des travaux de réparation suite aux sinistres
- la réfection des peintures de façade
- l'installation des alarmes vol et incendie
- le déplacement des bureaux d'accueil - secrétariat et des animateurs
- l'aménagement en bureau de l'ancien local poterie
- la suppression du lieu dit «foyer-bar» et sa transformation en espaces d'activités.

Le montant des travaux est estimé à 550 000 F TTC (bâtiment : 440 000 F et Electricité-Chauffage : 110 000 F).

Le Conseil Municipal est invité à :

1) adopter le présent projet de remise en état du bâtiment abritant la Maison Pour Tous des Clairs-Soleils ;

2) solliciter la participation financière du Département ;

3) inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant de la participation départementale, à réception de la décision attributive de subvention, en recettes au chapitre 903.90.1053.90007.33000 et en dépenses au chapitre 903.90.232.90007.33000 ;

4) assurer le financement de la part à la charge de la Ville au budget supplémentaire de l'exercice courant par reprise sur dépenses imprévues, à réception de l'arrêté de subvention, soit 110 000 F au code service 30900 et le solde au code service 33000, sachant qu'une somme de 142 007 F correspondant à l'indemnité de sinistre figure à l'imputation dépenses ci-dessus du BS 1992 ;

5) solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la décision attributive de subvention.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je suis étonné par le petit montant du remboursement de l'assurance. Comment est-on assuré sur ce genre de dégât ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous sommes assurés valeur à neuf pour les bâtiments et en valeur vétusté déduite pour le contenu.

M. JEANNIARD : Je ne me suis pas penché particulièrement sur ce dossier de remboursement d'assurance. Les Services Techniques et Financiers s'en sont chargé et je pense qu'ils ont obtenu le maximum de remboursement. Il s'agissait bien sûr de la réparation du mobilier qui a subi des dégâts lors de cet incendie. Une évaluation a été faite à hauteur de 144 000 F principalement pour le mobilier et quelques revêtements.

En ce qui concerne le projet de cette Maison Pour Tous, il s'agit d'une restructuration complète et d'un réaménagement de la Maison Pour Tous qui a eu une durée de vie de 20 ans et il était nécessaire, à l'occasion de son réaménagement d'envisager des travaux plus en profondeur. Il s'agit en particulier de la peinture extérieure mais aussi du réaménagement de l'intérieur de la Maison Pour Tous car nous souhaitons lui voir affecter une autre destination que ce qu'elle avait précédemment, afin d'éviter les incidents que nous avons connus en novembre 1991. Pour cela, nous supprimons par exemple le foyer-bar. Nous créons un local jeunes spécialement destiné aux adolescents du quartier rue Mirabeau. Nous allons mettre en place des activités destinées à l'ensemble de la population du quartier des Clairs-Soleils, des Vareilles et aussi des Vaïtes. Donc nous allons élargir considérablement le champ d'action de cette Maison Pour Tous, c'est pour cela qu'il faut restructurer en profondeur ce bâtiment.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Autrement dit, vous faites plus et vous faites mieux, donc cela coûte plus cher.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.